

DOSSIER DE PRÉ INSCRIPTION NOUVEAUX ÉLÈVES

Ecole Municipale de Musique 2021-2022

Madame, Monsieur,

Vous allez inscrire votre enfant ou vous avez décidé de vous inscrire à l'Ecole Municipale de Musique de Saint Cyr sur Mer.

Afin de compléter les pages 5, 6, 8, 9 et 10 de ce document et mieux appréhender les différents cursus proposés dans notre établissement d'enseignement artistique, nous vous invitons à lire l'organisation des différents cursus d'étude en pages 2, 3 et 4. Vous pouvez également consulter l'ensemble du projet d'établissement sur le site de la Mairie de Saint Cyr sur mer, rubrique école municipale de musique sur : **www.saintcyrsumer.fr**

Nous vous remercions de **nous faire parvenir les pages 5 et 6 par mail ou par dépôt auprès du secrétariat entre le 20 et le 30 juin ou entre le 30 août et le 8 septembre**. Votre fiche informatique sera alors établie.

L'envoi de ce document ne vaut pas inscription.

Dans un second temps, vous serez contactés par le secrétariat afin de **planifier d'un rendez vous, pour déposer les pièces jointes nécessaires** (justificatif de domicile de moins de 3 mois, attestation d'assurance responsabilité civile), signer l'engagement du responsable légal et procéder au règlement du droit d'inscription et droits de scolarité annuels. L'inscription sera alors validée.

Afin de dispenser un enseignement de qualité, les cursus et dispositifs d'enseignement sont conformes au « *Schéma d'orientation des établissements d'enseignement artistique* » du ministère de la culture, pour un service public basé sur la compétence et le dynamisme.

Isabelle Rolland Caparros,
Directrice

12 boulevard Jean Jaurès - 83 270 SAINT CYR SUR MER
Tél. 04 94 32 19 04
Courriel: ecoledemusique@saintcyrsumer.fr
www.saintcyrsumer.fr
Facebook : Ville de Saint Cyr sur Mer

CURSUS PHASE D'INITIATION ARTISTIQUE

Entre 5 et 7 ans (grande section, CP)

Durée : 2 ans

Discipline	Evaluation
Cours de groupe éveil musical, pédagogie active 45min de cours collectif hebdomadaire	Non évalué
Formation instrumentale 1/2h de parcours découverte instrumental hebdomadaire	Non évalué

CURSUS APPROFONDI

Cycle I : à partir de 7 ans (CE1)

Durée : 4 ans (adaptée à la progression de l'élève)

Discipline	Evaluation
Formation et culture musicale instrumentale 1h de cours collectif hebdomadaire	Chaque année Examen en fin de cycle
Formation instrumentale 20min de cours individuel hebdomadaire ou 1h à trois pour les 3 premières années + 30min de cours individuel hebdomadaire par semaine ou 1h30 à trois la dernière année du cycle.	Chaque année Examen en fin de cycle
Pratiques collectives	Evaluées en fin de cycle

Cycle II

Durée : 4 ans pour l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales
(adaptée à la progression de l'élève)

Discipline	Evaluation
Formation et culture musicale instrumentale 1h30 de cours collectif hebdomadaire	Chaque année Examen en fin de cycle
Formation instrumentale 30min de cours individuel hebdomadaire ou 1h30 à trois pour les 3 premières années + 45min de cours individuel hebdomadaire par semaine ou 1h30 à trois la dernière année du cycle.	Chaque année Examen en fin de cycle
Pratiques collectives	Evaluées en fin de cycle

Cycle III

Durée : 2 ans pour l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales
(adaptée à la progression de l'élève)

Discipline	Evaluation
Formation et culture musicale instrumentale 2h de cours collectif hebdomadaire	Chaque année Examen en fin de cycle
Formation instrumentale 45min de cours individuel hebdomadaire ou 1h30 à deux.	Chaque année Examen en fin de cycle
Pratiques collectives	Évaluées en fin de cycle

CURSUS PERSONNALISÉ

Destiné aux adultes ou aux enfants et adolescents ayant validé
le cycle I approfondi dans toutes les disciplines.

Discipline	Evaluation
Formation et culture musicale instrumentale en 4 niveaux 1h de cours collectif hebdomadaire	Non évalué
Formation instrumentale 20min de cours individuel hebdomadaire ou 1h à trois pour les 3 premières années + 30min de cours individuel hebdomadaire par semaine ou 1h30 à trois à compter de la 4ème année. Attention : Les élèves qui arrivent du cursus approfondi repassent à 20min durant 3 ans.	Non évalué
Pratiques collectives	Non évalué

Attention : Les places en cours d'instruments cursus personnalisé sont limitées ! La priorité est donnée aux inscriptions des cursus approfondis.

HORS CURSUS

Atelier seul - Non évalué

LISTE ET CODES DES DISCIPLINES PAR DÉPARTEMENT

Phase d'initiation artistique 5-7 ans - 1 PIA grande section maternelle - 2 PIA CP Formation et culture musicale - 3 Formation musicale instrumentale (à partir de 7 ans) - 4 Formation musicale instrumentale cursus personnalisé (adultes, adolescents ou cycle I validé dans toutes les disciplines) - 5 Formation musicale musiques actuelles (à partir du cycle II si le cycle I est validé) Vents - 6 Trompette - 7 Trombone - 8 Flûte traversière - 9 Saxophone - 10 Clarinette	Claviers - 11 Piano classique, Martine Armingol - 12 Piano classique, Cyrille Baré Cordes - 13 Guitare - 14 Violon - 15 Violon alto - 16 Violoncelle - 17 Contrebasse Musiques Actuelles - 18 Claviers - 19 Guitare amplifiée - 20 Batterie/ percussions
---	---

LISTE ET CODES DES ATELIERS

A : Ateliers de pratiques collectives musiques actuelles
 B : Grand ensemble instrumental
 C : Chorale enfants
 D : Harmonie junior
 E : Orchestre à cordes
 F : Musique de chambre CORDES
 G : Musique de chambre
 H : R&B
 I : Big Band
 J : Atelier création et composition
 K : Atelier de percussions (ouvert aux non batteurs)
 L : Ensemble vocal musiques actuelles

L'ÉLÈVE

Civilité : Mlle Mme M
Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Adresse :

Tél : Tél portable :
Courriel :

Niveau scolaire et établissement fréquenté pour la rentrée 2021 :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Elève provenant d'un autre établissement d'enseignement artistique, préciser le type d'établissement et le cursus suivi (cours privés, école associative, EMM, CRC, CRD, CRR) joindre tout document utile (attestation de niveau pour toutes les disciplines).

POUR L'ÉLÈVE MINEUR : RESPONSABLE LÉGAL qui procédera au règlement

Nom : Prénom :
Tél portable (*si différent de l'élève*) :
Courriel (*si différent de l'élève*) :
Adresse (*si différent de l'élève*) :

L'Ecole Municipale de Musique privilégie la communication numérique, n'oubliez pas vos coordonnées mail.

DEMANDE INSCRIPTION :

Mettre une croix devant la case de coche du cursus choisi, compléter le code des disciplines et ateliers demandés, le niveau de l'élève à l'issue de l'évaluation de fin d'année, le code des ateliers en vous aidant du tableau précédent. **Le choix du cursus se fait à l'inscription, aucun changement ne sera accepté en cours d'année.**

En fonction des places disponibles, la priorité est donnée aux élèves qui s'inscrivent en cursus approfondi. L'inscription en cursus implique la présence et l'assiduité à l'ensemble des cours proposés. En cas d'absence exceptionnelle, celle-ci devra être signalée au secrétariat qui se chargera d'avertir l'enseignant.

Cursus	Disciplines Compléter le code des disciplines	Ateliers Compléter le code des ateliers	Réservé à l'administration Tarif annuel St Cyr Extérieur	
☐ Cursus phase d'initiation artistique	PIA code :	/		
☐ Cursus phase approfondi	FCM code : Cycle niveau : Instrument(s) code : Cycle niveau :	Code(s) :		
☐ Cursus personnalisé	FCM code : Niveau (année 1, 2...) : Instrument(s) code : Année de 1ère inscription :	Code(s) :		
☐ Inscription hors cursus	/	Code(s) :		

LESTARIFS

DROIT D'INSCRIPTION PAR FAMILLE ANNUEL

38€

Droits de scolarité

- 3ème enfant d'une même famille 1/2 tarif
- 4ème enfant d'une même famille gratuit

Droits de scolarité Tarifs année scolaire 2021/2022	Résidents Saint-Cyr-sur-Mer	Non résidents
Cursus phase d'initiation artistique	180€	240€
Cursus approfondi	330€ Discipline sup : 195€ Atelier sup : 48€	480€ Discipline sup : 255€ Atelier sup : 60€
Cursus personnalisé	1 discipline : 280€ 2 disciplines : 540€ 3 disciplines : 780€ Atelier : 60€	1 discipline : 375€ 2 disciplines : 630€ 3 disciplines : 900€ Atelier : 75€
Hors cursus	1 atelier : 225€	1 atelier : 270€

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL

1) Je reconnais avoir pris connaissance de l'organisation pédagogique des cursus de l'Ecole Municipale de Musique :

- dans le dossier d'inscription
- sur l'affichage dans les locaux de l'EMM
- sur le site de la municipalité de Saint Cyr sur Mer

Je m'engage à respecter le fonctionnement des cursus, le choix établi à l'inscription pour l'année scolaire et à régler les droits de scolarité annuels de l'élève. J'ai également pris connaissance des pièces à joindre au dossier.

2) Si je souhaite arrêter les cours, je m'engage à confirmer la démission par courrier ou courriel adressé à la Direction de l'EMM. En aucun cas la démission ne doit être annoncée à l'administration par le biais de l'enseignant.

3) En cas de démission, le droit d'inscription n'est pas remboursable, les droits de scolarité ne sont pas remboursables (sauf cas d'arrêt maladie de plus de 5 mois).

4) Je prends acte que je suis responsable de la surveillance et de la sécurité de mon enfant dès la sortie et en dehors des cours d'enseignement artistique dispensés dans les locaux de l'EMM y compris lors de ses déplacements rendus nécessaires à l'occasion de répétitions et d'événements artistiques.

5) Je m'engage à prévenir l'EMM par courrier ou courriel adressé au secrétariat en cas d'absence de mon enfant.

6) Je certifie que mon enfant est couvert par une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile en joignant une attestation de mon assureur au nom de l'élève.

7) Je certifie être résident de la commune de Saint Cyr sur mer et je présente une attestation de domicile (facture EDF, eau, quittance de loyer..... au nom du responsable légal) au moment du dépôt du dossier qui ne sera pas conservée.

8) Par la présente, le responsable légal de l'élève ou l'élève adulte :

☐ accorde

☐ refuse à l'EMM de Saint-Cyr-sur-Mer, en relation avec la participation de l'élève à toute activité organisée par celle-ci, le droit de reproduire l'image les gestes la voix et d'utiliser tout document visuel et/ou sonore, à l'exception de toute exploitation commerciale.

Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal ou de l'élève) :
en qualité de :

- ☐ Mère
☐ Père
☐ Tuteur

9) PROTECTION DES DONNÉES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé de l'EMM. Elles permettent d'effectuer votre inscription ou celle de vos enfants à l'école ainsi que de vous faire bénéficier de l'ensemble de la communication de l'établissement, des enseignants et de la municipalité pour le suivi des informations communales. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : EMM, Mairie de Saint Cyr sur mer, trésor public. Les fichiers sont conservés jusqu'à 5 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant à l'EMM soit en vous rendant sur place, par courrier ou par mail ecoledemusique@saintcyrsumer.fr. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.



Fait à leSignature du responsable légal

MODALITÉS DE PAIEMENT DU DROIT D'INSCRIPTION, DES DROITS DE SCOLARITÉ

1) Droit d'inscription

Le droit d'inscription annuel de 38€ par famille est demandé au dépôt du dossier d'inscription.

2) Droits de scolarité

Le montant des droits de scolarité est annuel, il est défini et payable au moment de la validation de l'inscription selon le cursus d'étude. Il se règle par paiement annuel auprès du régisseur.

Les tarifs de l'EMM sont établis conformément à la délibération du conseil municipal du 13 avril 2021.

En cas de difficulté de paiement, une demande d'échelonnement doit être formulée par écrit au trésor public, habilité pour aménager les modalités de paiement, à l'adresse suivante: Trésorerie de Saint-Cyr-sur-Mer, 5 avenue Aristide-Briand - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer.

3) Les moyens de paiement acceptés par versement unique au moment de la confirmation de l'inscription par l'administration :

- Par chèque libellé à l'ordre du trésor public.
- En espèces pour un montant inférieur à 300€.
- Par Payfip

4) En cas de **démission** d'un élève, celle-ci doit être justifiée par un courrier ou un mail. Le droit d'inscription et les droits de scolarité ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie de plus de 5 mois.

5) Les **admissions en cours d'année** sont exceptionnelles, en cas d'inscription à partir de janvier les droits de scolarité seront réglés au prorata temporis.

Fait à leSignature du responsable légal